

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 19/01

ÉFAI – 010194 – AMR 51/048/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS  
(OHIO)

Jay D. Scott, noir, 48 ans

Londres, le 23 mars 2001

Jay Scott doit être exécuté dans l'État d'Ohio le 17 avril 2001. Il a été condamné à mort en 1984 pour le meurtre de Vinnie Prince, une femme âgée de soixante-quatorze ans abattue au cours d'une tentative de vol à main armée commise dans son magasin d'alimentation à Cleveland, en mai 1983.

D'après les informations recueillies, l'état de santé mentale de Jay Scott s'est dégradé de manière alarmante ces dernières années. D'après les avocats qui le défendent aujourd'hui, en décembre 2000, un médecin de l'administration pénitentiaire a établi qu'il était atteint de schizophrénie. Précédemment, d'autres représentants du corps médical ont estimé qu'il souffrait de « *delirium* » et d'un « *trouble dépressif majeur, chronique, à caractère psychotique* ». Jay Scott aurait commencé à avoir des hallucinations auditives – un symptôme de la schizophrénie – dès 1992. Au fil des ans, ses troubles l'ont notamment amené à mettre le feu à sa cellule, à se cogner la tête contre le mur, à pousser des hurlements incohérents, et à souiller sa nourriture avant de la manger. Au cours de récents épisodes psychotiques, on l'a emmené hors de sa cellule et placé sous surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre afin de l'empêcher d'attenter à ses jours. Il s'est également vu administrer des antipsychotiques.

Dans une résolution adoptée le 26 avril 2000, la Commission des droits de l'homme des Nations unies prie instamment tous les États qui maintiennent la peine capitale de « *ne pas imposer [ce châtement] à des personnes atteintes d'une quelconque forme de maladie mentale, ni d'exécuter de telles personnes* ». Par ailleurs, l'*US National Alliance for the Mentally III* (Alliance américaine pour les malades mentaux) considère que la peine de mort n'est « *jamaï adaptée pour un accusé atteint de schizophrénie ou d'autres troubles cérébraux graves* ».

La vie de Jay Scott a été marquée par la pauvreté et les privations, et il a été exposé à la violence dès son plus jeune âge. Lors de son procès, en 1984, ses avocats ont décidé de ne pas invoquer ces éléments à titre de circonstances atténuantes, car ils craignaient, ce faisant, de révéler des détails sur les antécédents judiciaires de leur client. Les membres du jury sont par conséquent demeurés dans l'ignorance de facteurs qui avaient influé de manière déterminante sur le cours de son existence.

Selon les avocats qui le défendent aujourd'hui, Jay Scott est le sixième enfant d'une famille qui en comptait onze, et dont les parents s'étaient mariés alors qu'ils étaient tous deux âgés de quatorze ans parce que sa mère était tombée enceinte. Le père dépensant l'argent du ménage pour boire et jouer, la mère avait pour habitude de demander de la nourriture aux voisins ou de permettre à ses enfants de voler de quoi manger quand ils avaient faim. Le père se livrait à des violences psychologiques et physiques contre sa femme et ses enfants, en particulier lorsqu'il était ivre. Il les battait, et sa femme a même dû être hospitalisée après qu'il l'eut poignardée. Jay et ses frères ont eu affaire à la justice dès leur plus jeune âge, et tous ont été reconnus coupables d'infractions commises alors qu'ils étaient encore mineurs. Jay a été incarcéré pour la première fois à l'âge de neuf ans en raison de problèmes d'absentéisme scolaire. Il n'a cessé d'alterner les périodes de liberté et les séjours dans des établissements pénitentiaires pour mineurs pendant son adolescence, et a passé plusieurs années en prison après avoir atteint sa majorité.

L'histoire des autres membres de sa famille n'est qu'une succession de tragédies. Un frère a été abattu, tandis qu'un autre a fini paralysé de tout le corps à partir du cou, des suites de blessures par balle. Un autre frère a souffert de troubles mentaux et a passé la plus grande partie de son existence dans des hôpitaux psychiatriques. La sœur aînée de Jay Scott est morte dans un incendie avant sa naissance. Une autre de ses sœurs a été abattue au cours d'une querelle. Une troisième a tué un beau-frère en situation de légitime défense.

En avril 2000, la cour fédérale d'appel du sixième circuit a estimé que les circonstances atténuantes qui n'avaient pas été portées à la connaissance des jurés « *auraient révélé la loyauté de Scott à l'égard de ses frères et sœurs, de sa petite amie et de ses enfants, et un environnement extrêmement violent tout au long de son éducation ... [Il] est impossible d'affirmer avec certitude qu'un des jurés n'aurait pas été influencé par ces éléments [la peine capitale ne pouvait être prononcée qu'à l'unanimité des membres du jury], mais la certitude n'est pas la condition requise en l'occurrence ; nous devons seulement nous demander si Scott a assumé la charge qui lui incombe de démontrer qu'une telle éventualité était raisonnablement probable ... [Or] Scott ne peut offrir qu'un juré hypothétique, pas une probabilité raisonnable, et n'est donc pas en mesure de démontrer qu'il y a eu préjudice.* »

Le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif est destiné à permettre de remédier aux iniquités dues à la rigidité du système judiciaire. Si les autorités laissaient la procédure d'exécution de Jay Scott suivre son cours, elles ne feraient qu'alimenter un cycle tragique de violences.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances. Aux États-Unis, l'application de la peine capitale est marqué au coin de l'arbitraire et de la discrimination, et entachée d'erreurs judiciaires. Les catégories sociales les plus démunies et les minorités raciales sont sur-représentées dans les couloirs de la mort américains. Le 9 mars 2001, 201 hommes étaient emprisonnés sous le coup de condamnations à mort en Ohio, parmi lesquels 102 Noirs et 92 Blancs. Or la population de cet État se compose de 11 p. cent d'Afro-Américains et de 88 p. cent de Blancs.

Depuis que les exécutions judiciaires ont repris sur le territoire américain en 1977, 702 condamnés à mort y ont été tués dans 31 États de l'Union. Les autorités de l'Ohio ont procédé à une exécution depuis 1963, celle de Wilford Berry, tué le 19 février 1999. Cet homme, qui avait tenté de se suicider à plusieurs reprises, pour lequel avait été établi un diagnostic de schizophrénie, et dont l'enfance avait été marquée par de graves sévices, notamment sexuels, avait renoncé à ses voies de recours.

**ACTION RECOMMANDÉE : fax / appel téléphonique / courrier électronique / lettre exprès / lettre par avion** (en anglais ou dans votre propre langue) :

**Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après.**

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Vinnie Prince, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le meurtre dont cette femme a été victime ;
- dites-vous préoccupé à l'idée que l'État d'Ohio se prépare à exécuter un homme qui souffre apparemment de graves troubles mentaux, en soulignant que l'application de la peine capitale aux personnes atteintes de déficiences mentales est contraire aux normes internationales et aux principes communément admis en matière de dignité humaine ;
- exhortez le gouverneur Bob Taft à mettre fin au cycle des violences qui ont marqué l'existence de Jay Scott, et qui n'ont jamais été portées à la connaissance du jury qui l'a condamné à la peine capitale ;
- appelez le gouverneur à commuer la condamnation à mort de Jay Scott.

## APPELS À :

### Gouverneur de l'Ohio :

Governor Bob Taft  
30th Floor, 77 South High Street  
Columbus, Ohio 43215-6117  
États-Unis

**Fax** : + 1 614 466 9354

**Tél.** : + 1 614 466 3555

**Courriers électroniques** : Governor.Taft@das.state.oh.us

**Formule d'appel** : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

### COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

**Dans la mesure du possible, veuillez également envoyer une copie de votre appel à l'avocat de Jay Scott, John S. Pyle, à l'adresse suivante :**

John S. Pyle  
Gold Schwartz & Co, Suite 1500  
Leader Building, 526 Superior Avenue East  
Cleveland, OH 44114, États-Unis  
**Fax** : + 1 216 696 3214

**Vous pouvez également adresser des lettres brèves (pas plus de 250 mots) faisant état de vos motifs de préoccupation aux rédacteurs en chef des journaux suivants :**

Letters to the Editor  
*The Plain Dealer*, 1801 Superior Avenue, NE  
Cleveland, OH 44114, États-Unis  
**Fax** : + 1 216 999 6354

**Courriers électroniques** : news@cleveland.com

Letters to the Editor  
*The Dispatch*, 34 S. 3<sup>rd</sup> Street  
Columbus 43215, États-Unis  
**Fax** : + 1 614 461 8793

**Courriers électroniques** : letters@dispatch.com

## **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)*